

ADAMVM

Saint Félix le 27/04/2018

Monsieur François SIMON -Président-  
Cornières  
30140 Saint Félix de Pallières

Monsieur le Ministre d'ETAT, de la  
Transition Ecologique et Solidaire

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le 13 novembre 2017, en réponse à notre courrier du 27 octobre 2017, vous nous informiez avoir transmis notre demande au Directeur Général de la Prévention des Risques, afin qu'une réponse nous soit apportée.

Si notre missive concernait entre autre la création d'un fond d'indemnisation, elle abordait aussi la nécessité d'une dépollution pérenne et l'indemnisation des victimes spoliées par une telle catastrophe environnementale.

A ce jour nous sommes sans nouvelles du DGPR et des services de Mme la Ministre de la santé qui devaient également nous donner réponse.

Le rapport de décembre 2016 établi par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, CGEDD« *insiste sur l'urgence à prendre sans délai des mesures conservatoires tendant à protéger la santé des populations concernées, telles que la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, l'information explicite du public et l'installation d'une clôture autour des zones les plus sensible* »

Les seules mesures conservatoires tendant à protéger la santé qui ont été prises se résument au « porter à connaissance » émis par Mr le Préfet, et aux recommandations de l'ARS.

Depuis 2008, année où la pollution fut révélée, aucune mesure concrète pour la sécurité des personnes, pour confiner la pollution, le suivi sanitaire des personnes impactées, l'indemnisation des préjudices subis n'ont été mises en place. La situation sanitaire continue de se détériorer et l'inquiétude grandit chez les personnes les plus impactés.

Certes GEODERIS a effectué de nombreux relevés sur le terrain pour rechercher les sources de pollution et pallier ainsi les manques et oublis de l'IME de 2012. Les résultats de ces recherches n'ont pas été publiés.

Certes Santé Publique France à mené des auditions pour comprendre les effets de cette pollution et en proposer des recommandations( rappelons que ces auditions ont débuté en Janvier 2016..!)...que nous attendons toujours.

## **Charte de l'environnement annexée à la constitution**

*Article 7 : Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

Notre association ADAMVM s'est investie avec sérieux, et un sens des responsabilités dans le Comité de Suivi et d'Information –C.S.I. mis en place par Mr le Préfet du Gard.

Mr le Préfet a déclaré que la façon d'aborder et traiter les problèmes de pollution liés à « l'après-mine » par le CSI ferait jurisprudence et servirait d'exemple pour les autres « après mine » de France.

Conscient de l'importance du sujet nous avons coopéré avec les services de l'Etat, les élus locaux, apporté notre connaissance du terrain et des hommes, rassuré la population tout en l'informant honnêtement de la réalité de la pollution, dans l'esprit de la charte de l'environnement.

En tant que citoyens nous avons vu dans cette charte une avancée écologique et démocratique importante.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Sans explications aucunes, plus de CSI; pas d'avantage de réponses à nos demandes, plus de contacts avec les services de l'Etat (Préfet, Sous Préfet, Secrétaires de Préfecture, ARS,) plus de communication des documents promis, désengagement de l'Etat pour charger les trois communes, un silence perfide ..... Sans doute l'espérance de notre découragement !

Il est nécessaire de rappeler ici que des hommes souffrent physiquement, moralement, sont au désespoir, meurent aussi de maladies liées à la pollution, sont ruinés ou fortement spoliés, que la pollution continue à disséminer ses poisons, qu'une population est frappée par une injustice intolérable, dans l'indifférence coupable et criminelle des responsables de l'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, il y a urgence. Ne serait-il pas le temps de prendre sérieusement en mains, les problèmes environnementaux, sanitaires, financiers, sociaux et humains que laissent à l'abandon les industriels sous la forme de montagne de plomb, d'arsenic, de cadmium, et autre métaux et métalloïdes dangereux.

Si notre situation perdure, l'exemple des mines de la Croix de Pallières, comme jurisprudence et référence nationale, sombrera dans le ridicule et ses acteurs avec.

Recevez Monsieur le Ministre d'Etat l'assurance de nos sentiments respectueux

Pour ADAMVM  
Le Président F. Simon